# Points d’apport volontaire (PAV)

(https://ville-cachan.fr/points-d-apport-volontaire/)

Un point d’apport volontaire est une poubelle partagée qui se trouve dans la rue ou dans un espace collectif.

Pour recycler les déchets, il faut respecter certaines conditions techniques et d’hygiène. Il est donc important d’effectuer un premier tri chez vous et de ne pas jeter dans les points d’apport volontaire des sacs poubelle ordinaires ou des déchets qui ne correspondent pas à la nature du contenant.

## Déchèterie mobile

### Quels sont les jours de collecte ?

Chaque 2e et 4e samedi du mois de 9h à 13h (sauf en août)

### Où se trouve le point de dépôt ?

104, avenue Gabriel-Péri à l’Hay-les-Roses (entre les ronds-points Lunain/ Saussaies).

L’accès gratuit à la déchetterie est réservé aux particuliers résidant dans le Val-de-Bièvre, sur présentation d’un justificatif de domicile de moins de 6 mois et d’une pièce d’identité.

L’accès est autorisé aux véhicules légers de moins de 3,5 tonnes et aux véhicules particuliers attelés d’une remorque d’un poids inférieur à 500 kg.

### Quels sont les déchets acceptés ?

- Encombrants (meubles, literie, etc.)
- Gros cartons
- Ferrailles,
- Bois et déchets végétaux
- Gravats inertes (carrelage, briques, etc.)
- Équipements électriques et électroniques (ordinateur, aspirateur, lave-linge, etc.)

- Déchets dangereux diffus (pots de peinture, bidons d'huile minérale, solvants d'origine ménagère, etc.)

**Quelles sont les autres déchèteries accessibles aux Cachanais ?**

- **Déchèterie fixe** de Romainville, 62 rue Anatole France 93200 Romainville.
- **Déchèteries mobiles** de :
  - **Arcueil** : tous les samedis, de 9h à 13h, sur le parking de la mairie, avenue Paul-Doumer
  - Gentilly : 2e et 4e samedis du mois, de 15h à 19h, place Marcel Cachin (quartier du Chaperon vert), 94250 Gentilly
  - **Kremlin-Bicêtre** : 1er et 3e samedi du mois, de 9h à 13h, entre le 14 et le 24 avenue Eugène-Thomas
  - **Villejuif** : tous les samedis, de 9h à 13h, au 19-23 avenue de l'Épi d'Or

## Collecte du verre

**Où se trouvent les points de dépôt ?**

- carte-conteneurs-verre-cachan PDF 2.80 Mo

**Quels sont les déchets acceptés ?**

Déchets d'emballages en verre habituellement générés après consommation de leur contenu :

- Bouteilles
- Bocaux
- Pots
- Flacons

**Quels sont les déchets refusés ?**

- Verre armé
- Vitre
- Pare-brise
- Écran de télévision
- Miroir
- Verrerie médicale, etc.

## Collecte du textile

La Ville de Cachan est équipée de 3 bornes textiles, gérées par le Grand-Orly Seine Bièvre via l'éco-organisme Écotextile.

- 12 rue Mirabeau
- Avenue Delattre-de-Tassigny, à l’angle de la rue Alberte-Camus (à côté de la borne pour le verre)
- 3 avenue de l’Europe (à côté de la borne pour le verre)

En cas de débordement, contactez Écotextile au numéro azur : 0 810 118 835 (intervention sous 48h).

Télécharger le plan des bornes textiles.

## Déchets toxiques

Depuis le 1er janvier 2025, le Grand-Orly Seine Bièvre a supprimé la prestation de collecte des déchets ménagers dangereux en apport volontaire qui avait lieu au marché Carnot et sur les parkings Belgrand et Guichard-Deschamps.

Ce service proposé aux usagers depuis le 1er avril 2022 n’a enregistré que peu de participants (600 apports usagers /an). Pour des raisons financières, le territoire et la ville ont décidé conjointement de mettre un terme à ces collectes.

**Les déchets toxiques suivants doivent être apportés à la déchèterie mobile :**

- Aérosols
- Acides
- Batteries, piles
- Peintures, solvants
- Désherbants
- Produits d’entretien
- Huiles
- Radiographies
- Produits photos, etc.

**Certains déchets toxiques sont collectés par le Service communal d’hygiène et de sécurité (SCHS) :**

- Piles et batteries
- Mégots
- Bouteilles de protoxyde d’azote
- Appareils électriques usagers du bureau ou de la maison

Vous pouvez apporter ces déchets auprès du SCHS, situé à la Maison Tilly, 3 rue Raspail à Cachan, aux horaires suivants : 8h – 17h.

## Collecte des sapins

Après les fêtes de fin d’année, participez à la collecte des sapins : la Ville assure leur broyage afin d’obtenir un paillage très utile pour l’entretien des massifs.

Pour rappel, déposer les sapins sur le trottoir est considéré comme un dépôt sauvage passible d’une amende.

**Grand-Orly Seine-Bièvre - Déchets secteur Nord**

Bâtiment Askia, 11, avenue Henri Farman, 94398 Orly aérogare Cedex

01 78 18 22 23

dechets.secteurnord@grandorlyseinebievre.fr

Lundi à vendredi : 9h à 12h - 13h30 à 17h
Samedi, dimanche : fermé

https://www.grandorlyseinebievre.fr/dechets



**David Petiot**

3e adjoint

Transition énergétique ; eau ; déchets.

+33 1 49 69 69 69

secretariat.elus@ville-cachan.fr